

TRANSPORTS SCOLAIRES – Rentrée 2024

La Région Nouvelle-Aquitaine exerce depuis le 1^{er} septembre 2017, la compétence d'organisation des transports scolaires, en application de la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Elle est donc organisatrice de 1^{er} rang.

La Commune est organisatrice de second rang. Son rôle est par conséquent de permettre à la Région de rendre un service de proximité au plus près des besoins du territoire et des familles.

Le coût des transports scolaires est d'environ 1 000 €/enfant transporté. La région assume la plus grande partie du coût du service soit 90 %. Le reste est à la charge des familles.

La tarification se fait selon le revenu des familles mais aussi sur la structure du ménage. Lors de l'inscription (du 3 Juin au 20 Juillet) vous êtes amené à renseigner votre numéro fiscal ainsi que la référence de votre dernier avis d'imposition afin d'appliquer un quotient familial reconstitué.

5 tranches tarifaires ont été retenues par la Région Nouvelle Aquitaine pour les familles **résidant à plus de 3 kms de l'établissement scolaire** :

Tranche	Quotient Familial Estimé	Participation Familiale
1	Inf à 520€	30€
2	Entre 521 et 760 €	54€
3	Entre 761 et 1010 €	87€
4	Entre 1011 et 1445 €	123€
5	A partir de 1446 €	162€

Pour les élèves **résidant à moins de 3 kms, la participation familiale s'élève à 210 €**

Depuis 2014 la commune de Saint-Léonard de Noblat a fait le choix d'appliquer la même tarification à tous les enfants, quelle que soit le kilométrage entre leur domicile et leur établissement scolaire, en prenant à sa charge la différence. Ainsi, les familles inscrivant leurs enfants aux transports scolaires et habitant à moins de 3 kms percevront une aide afin qu'il reste à leur charge la même somme que pour les plus de 3 kms. Cette aide se fera par le biais du Centre Communal d'Action Sociale. **A ce jour cette instance n'a pu délibérer ce point. Cependant nous vous invitons à remplir votre dossier et nous vous informerons ultérieurement du montant octroyé.**

Le document ci-joint est à remplir et à nous ramener en Mairie, service jeunesse/affaires scolaires **pour le jeudi 26 juillet 2024 dernier délai** muni de votre dernier avis d'imposition, du justificatif de paiement de votre titre de transport, et d'un RIB, afin de procéder au versement de la participation du C.C.A.S. si vous y prétendez.

Vous devez valider l'inscription de votre enfant via le site internet de la Région: transports.nouvelle-aquitaine.fr et sélectionner la case Inscription en ligne. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 22 juillet, après cette date, les inscriptions restent possible, mais 24€ de frais de dossier vous seront comptés.

Pour tout renseignement : Direction des transports, site territorialisé de Limoges –

Tel : 05 55 45 57 80 – Email : contact.transports87@nouvelle-aquitaine.fr

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- RENTREE 2024 -

Aide aux familles Transports Scolaires

Pour les élèves résidant à – de 3 kms

NOM de la famille

Prénoms

Adresse

.....

N° de téléphone

NOM de l'enfant Prénom Classe

NOM de l'enfant Prénom Classe

NOM de l'enfant Prénom Classe

NOM de l'enfant Prénom Classe

Fait à,, le Signature du représentant légal :

Tranche	Quotient familial estimé	Participation Familiale par enfant	Participation du CCAS par enfant	Reste à la charge de la famille
1	Inférieur à 450€	210 €	180 €	30 €
2	Entre 451€ et 650€	210 €	156 €	54 €
3	Entre 651 et 870€	210 €	123 €	87 €
4	Entre 871€ et 1 250€	210 €	87 €	123 €
5	À partir de 1 251€	210 €	48 €	162 €

Tout dossier incomplet ne pourra être traité

Partie réservée au CCAS

Dernier Avis d'imposition

RIB

Justificatif de paiement auprès de la région

Quotient familial :

Montant de la Participation du CCAS :

Nombre d'enfants concerné par le transport scolaire :

Somme totale à verser à la famille:

Fait à Saint-Léonard, le.....

Signature,